

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 mars 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre en date du 22 mars 2021, s'est réuni le 30 mars 2021, à 19 heures 30, à la Salle du Gentieg à Janzé sous la Présidence de Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Raymond SOULAS, Conseiller communautaire de Eancé.

Étaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Séverine RAISON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M François GOISET, M Jonathan HOUILLOT, Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARCILLE-ROBERT	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Alain MALOEUVRE
MARTIGNE-FERCHAUD	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
RETIERS	MME Nelly MALNOE
SAINTE-COLOMBE.	M Daniel BORDIER, M Eric WINTER
THOURIE	

Étaient excusés :

CHELUN	M Christian SORIEUX
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE (<i>donne pouvoir à M Dominique CORNILLAUD</i>) MME Isabelle CEZE (<i>donne pouvoir à M Pierric MOREL</i>) MME Anne JOULAIN (<i>donne pouvoir à M Jean-Paul BOTREL</i>) MME Martine PIGEON (<i>donne pouvoir à M François GOISET</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLEE (<i>donne pouvoir à M Benoît CLEMENT</i>)
MARTIGNE-FERCHAUD	M Patrick HENRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 mars 2021

ORDRE DU JOUR

		Assemblée
M PARIS	1.	Délégation permanente de compétences du Conseil communautaire au Président – Modifications diverses
M GALLARD	2.	Etat des indemnités perçues en 2020 par les élu-e-s communautaires dans le cadre de leurs fonctions
		Finances
M GALLARD	3.	Adoption du Compte Administratif 2020
	4.	Approbation du compte de gestion 2020 de la trésorerie
	5.	Affectation des résultats de fonctionnement 2020
	6.	Attribution de compensation provisoire 2021 (AC) : montant et répartition par commune
	7.	Dotations de solidarité communautaire (DSC) 2021 : montant et répartition par commune
	8.	Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et taux des taxes ménages 2021
	9.	Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 (TEOM)
	10.	Vote du Budget Primitif 2021
	11.	Autorisation de programme / crédit de paiement 2021
		Egalité Femmes/Hommes
M GALLARD	12.	Approbation du rapport 2021 sur l'égalité Femmes/Hommes
		Mobilités
M BORDIER	13.	Loi d'orientation des mobilités : Prise de compétence Mobilités par Roche aux Fées Communauté
		Contrat de territoire
M GALLARD	14.	Convention à intervenir avec le conseil départemental pour le financement de projets au titre du volet 3 du contrat de territoire pour l'année 2021
		Petites Villes de Demain
M GALLARD	15.	Approbation de la convention d'adhésion dans le programme Petites Villes de Demain avec l'Etat
		Economie
M PARIS	16.	Avenant au dispositif Pass Commerce Artisanat - Pass numérique
	17.	Attribution d'une aide financière exceptionnelle aux unions des commerçants et des artisans de Janzé et Retiers adhérentes du Club Commerce du Pays de Vitré – Prise en charge des frais de commissions sur la vente des chèques cadeaux pendant la période de Noël 2020/2021
	18.	Renouvellement de la convention cadre portant participation à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les Pôles de Compétitivités - 2021/2023
		Transition énergétique
M RESTIF	19.	Service public local de production, transport et distribution d'énergie calorifique de Roche aux Fées Communauté – réseaux de chaleur « Némora » de Retiers/Martigné-Ferchaud/Coësmes – Avenant n°2 A la délégation de service public
	20.	Apport de fonds propres et augmentation de capital de la SAS ENERFEES en vue de la construction de l'unité de production de biométhane
	21.	Adhésion à l'observatoire régional de l'environnement de Bretagne (OEB)
		Transition écologique
M GALLARD	22.	Réorganisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et des compétences associées sur l'amont Vilaine - Choix de la procédure de transfert de compétences à l'Etablissement Public Territorial de Bassion (EPTB) Vilaine
		Enseignement artistique
M CORNILLAUD	23.	Maintien de la grille tarifaire du HangArt - 2021-2022
		Petite Enfance/Enfance/Jeunesse
Mme RUPIN	24.	Octroi d'un fonds de concours au profit de la commune de Janzé pour les accueils de loisirs pour 2021
		Sports
M GALLARD	25.	Adoption de la grille tarifaire du centre aquatique les Ondines applicable à compter du 01/07/2021

DELIBERATIONS

*LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE CONSULTÉES
AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

MAISON DU DEVELOPPEMENT - 16 RUE LOUIS PASTEUR – 35240 RETIERS

ASSEMBLEE

DCC21-014

DELEGATION PERMANENTE DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT - MODIFICATIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants : (M GALLARD ne prend pas part au vote)

- ◆ *D'abroger la délibération du Conseil communautaire du 10 novembre 2020 (DCC20-101) ;*
- ◆ *D'approuver les modifications ci-après, apportées à la délégation de compétences au Président de la Communauté de communes, dans une délibération précédente en date du 15 juillet 2020 (DCC21-064) :*

COMMANDE PUBLIQUE

- ***Préparation des marchés publics et concessions :***

Prendre, quelle que soit la valeur estimée hors taxe du marché public ou de la concession, toute décision concernant leur préparation.

- ***Passation des marchés publics :***

- *Prendre toute décision concernant la passation, y compris la décision d'attribuer, conclure et signer le marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget :*
 - *Pour les marchés publics de services et de fournitures dont la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de publicité y afférent,*
 - *et pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée hors taxe est inférieure à 2 500 000 euros.*
- *Prendre, quelle que soit la valeur estimée hors taxe du marché public, les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures, de rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses, de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général ou en cas d'infructuosité, et choisir les modalités de sa relance le cas échéant, ainsi que la décision d'attribuer les marchés qui ne sont pas attribués par la Commission d'appel d'offres.*

o **Exécution des marchés publics :**

Prendre, quelle que soit la valeur estimée hors taxe du marché public, toute décision concernant l'exécution, le règlement, les modifications et avenants, ainsi que toute décision relative à la résiliation, y compris pour motif d'intérêt général, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour l'ensemble des points précités, les accords-cadres sont inclus dans la notion de « marchés publics ».

- *Demander, dans le cadre de l'activité de la Communauté de communes,*
 - *les autorisations d'urbanisme relatives aux demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme et autorisation de travaux ;*
 - *les autorisation de déposer des études d'impact ou évaluations environnementales, ainsi que des dossiers au titre de la Loi sur l'Eau.*
- *Accorder la protection fonctionnelle due aux élus et agents communautaires.*
- *Décider du lieu de réunion des bureaux et conseils communautaires, au siège de la Communauté de communes, dans un de ses sites ou au sein d'une commune membre.*

ASSEMBLEE

DCC21-015

ETAT DES INDEMNITES PERÇUES EN 2020 PAR LES ELU-E-S COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS

Le Conseil Communautaire :

- ◆ *Prend acte de l'état des indemnités perçues en 2020 par les élus-e-s communautaires dans le cadre de leurs fonctions.*

FINANCES

DCC21-016

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants : (M GALLARD ne prend pas part au vote)

- ◆ *D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 :*

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal présente au global un **excédent** global de clôture de **2 184 433,48 €**.

1- Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2020 s'élève à : 11 543 025,44 €
Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 11 006 629,49 €

Il résulte un excédent de fonctionnement 2020 de : 536 395,95 €
L'excédent de fonctionnement reporté 2019 était de : 2 868 576,91 €

Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture 2020 de : 3 404 972,86 €**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2020 s'élève à : 2 011 497,06 €
Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 4 306 228,12 €

Il en résulte un **déficit de financement** de : 2 294 731,06 €
La section d'investissement présentait en 2019 un excédent de : 1 074 191,68 €

Il en résulte un **déficit d'investissement de clôture 2020 de : 1 220 539,38 €**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2020, qui seront repris au BP 2021, et qui s'élèvent à 1 553 699,13 € en dépenses et 386 848,93 € en recettes, il en résulte un **déficit d'investissement** net de **2 387 389,58 €**.

II – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le budget annexe **ZA Economiques** présente au global un **excédent** global de clôture de **119 692,97 €**.

1-Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2020 s'élève à : 4 029 882,70 €
Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 4 087 732,96 €

Il en résulte un déficit de fonctionnement 2020 de : 57 850,26 €

Le déficit de fonctionnement 2019 reporté était de : 1 700 720,31 €

Il en résulte un **déficit de fonctionnement de clôture 2020 de : 1 758 570,57 €**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2020 s'élève à : 6 055 296,14 €
Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 4 163 155,95 €

Soit un excédent d'investissement pour l'exercice de : 1 892 140,19 €

La section d'investissement présentait en 2019 un déficit de 13 876,65 €

Il en résulte donc un **excédent d'investissement de clôture 2020 de :** 1 878 263,54 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2020, qui seront repris au BP 2021, et qui s'élèvent à 39 661,34 € en dépenses et 13 330,29 € en recettes, il en résulte un **excédent d'investissement net de 1 851 932,49 €.**

III – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ZA DU BOIS DE TEILLAY)

Le budget annexe **Assainissement collectif** présente au global un **excédent global de clôture de 444 008,77 €.**

1- Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2020 s'élève à : 46 934,25 €
 Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 29 926,18 €

Il résulte un excédent d'exploitation 2020 de : 17 008,07 €
 L'excédent d'exploitation 2019 reporté était de : 359 265,80 €

Il en résulte un **excédent d'exploitation de clôture 2020 de :** 376 273,87 €

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2020 s'élève à : 14 317,14 €
 Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 0,00 €

Soit un excédent d'investissement pour l'exercice de : 14 317,14 €
 La section d'investissement présentait en 2019 un résultat excédentaire de : 53 417,76 €

Il en résulte donc un **excédent d'investissement de clôture 2020 de :** 67 734,90 €

IV – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget annexe **Assainissement Non collectif** présente au global un **excédent global de clôture de 54 253,16€.**

1- Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis en 2020 s'élève à : 54 150,00 €
 Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 85 660,88 €

Il en résulte un déficit d'exploitation de l'exercice de : 31 510,88 €
 L'excédent d'exploitation reporté 2019 était de : 60 069,14 €

Il en résulte donc un **excédent d'exploitation de clôture 2020 de :** 28 558,26 €

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2020 s'élève à : 0 €
 Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 0 €

Il en résulte donc un excédent pour l'exercice de : 0 €
 La section d'investissement présentait en 2019 un excédent de : 25 694,90 €

Il en résulte donc un **excédent d'investissement de clôture 2020 de : 25 694,90 €**

V – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget annexe **Transport** présente au global un **excédent** global de clôture de : **5 000 €**

1- Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2020 s'élève à : 146 220,05 €
 Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 142 974,26 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de : **3 245,79 €**
 L'excédent d'exploitation reporté 2019 était de : 0 €

Il en résulte donc un **excédent d'exploitation de clôture 2020 de : 3 245,79 €**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2020 s'élève à : 3 139,47 €
 Le total des mandats 2020 s'est élevé à : 8 452,20 €

Il en résulte un **déficit d'investissement** pour l'exercice de : 5 312,73 €
 Cette section présentait en 2019 un résultat excédentaire de : 7 066,94 €

Il en résulte donc un **excédent d'investissement de clôture 2020 de : 1 754,21 €**

Excédent global total de clôture consolidé : 2 807 388,38 € en 2020 (excédent fonctionnement global 2 054 480,21 € et excédent d'investissement global : 752 908,17 €) contre **2 733 686,17 € en 2019, soit +2,7 %**. Il est ramené à un **excédent global de 1 614 207,13 €** si l'on tient compte des RAR 2020 qui seront repris au BP 2021.

FINANCES

DCC21-017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA TRESORERIE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le compte de gestion 2020.*

FINANCES

DCC21-018

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'affecter les résultats de fonctionnement 2020 selon la répartition fixée comme suit :*

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de clôture 2020 apparaissant au CA 2020	3 404 972,86 €
Déficit d'investissement de clôture 2020 apparaissant au CA 2020	1 220 539,38 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020-besoin de financement	1 166 850,20 €
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement choisie en section d'investissement-réserves (R 1068/01)	590 665,17 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (R 002/01)	2 814 307,69 €

BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES

Reprise du déficit de fonctionnement de clôture 2020 au D002/01	1 758 570,57 €
Besoin de financement d'investissement de clôture apparaissant au CA 2020	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2020-besoin de financement	26 331,05 €
Reprise de l'excédent d'investissement 2020 au R 001/01	1 878 263,54 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ZA du Bois de Teillay)

Excédent d'exploitation de clôture 2020 apparaissant au CA 2020	376 273,87 €
Excédent d'investissement de clôture 2020 apparaissant au CA 2020	67 734,90 €
Affectation de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation (R 002)	376 273,87 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Excédent d'exploitation de clôture 2020 apparaissant au CA 2020	28 558,26 €
Excédent d'investissement de clôture 2020 au CA 2020	25 694,90 €
Affectation de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation au R 002	28 558,26 €

BUDGET DES TRANSPORTS

Résultat d'exploitation de clôture 2020 au CA 2020	3 245,79 €
Excédent d'investissement de clôture 2020 au CA 2020	1 754,21 €
Affectation de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation au R 002	3 245,79 €

FINANCES

DCC21-019**ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2021 (AC) : MONTANT ET REPARTITION PAR COMMUNE**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- ◆ *De fixer l'enveloppe de l'attribution de compensation **provisoire** 2021 à la somme de :*
 - **938 062,28€** pour celle versée aux communes ;
 - **103 733,59€** pour celle perçue par la Communauté de communes.
- ◆ *De décider que ce versement/reversement sera mensuel hormis pour les montants à verser annuels inférieurs à 5 000 € ; et pour lesquels le versement/reversement se fera en une seule fois à la fin du premier semestre 2021, en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018.*

FINANCES

DCC21-020

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2021 : MONTANT ET REPARTITION PAR COMMUNE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De fixer l'enveloppe globale de la dotation de solidarité communautaire 2021 à répartir entre les communes à 1 021 215 €;*
- ◆ *De décider que ce versement sera mensuel.*

FINANCES

DCC21-021

TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET TAUX DES TAXES MENAGES 2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De fixer les taux des impôts locaux 2021 à :*
 - CFE : 24,93 %
 - TFPB : 1,25 %
 - TFPNB : 1,76 %

FINANCES

DCC21-022

TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE 2021 (TEOMI)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De fixer à 1 395 569,75 € le produit global de la part fixe de la TEOM à percevoir en 2021;*
- ◆ *De fixer par commune le taux unique de TEOM 2021 à 6,41 %.*

FINANCES

DCC21-023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter le budget principal et les budgets annexes 2021 pour un montant total de **36 782 048,37 €** (36 672 513,99 € en 2020, + 0,3 %) :*

BUDGET PRINCIPAL

- **Section de fonctionnement : 14 467 631 € en dépenses et recettes** (14 174 060,90 € en 2020, + 2,1 %)
- **Section d'investissement : 7 796 090 € en dépenses et recettes** (8 871 919,67 € en 2020, - 12,1 %)

Total : 22 263 721,00 € (23 045 980,57 € en 2020 ; - 3.4 %)

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

- **Section de fonctionnement : 7 302 626 € en dépenses et recettes** (7 496 677,99 € en 2020, - 2,6 %) ;
- **Section d'investissement : 6 358 940 € en dépenses et recettes** (5 245 462,79 € en 2020, + 21,2 %).

Total : 13 661 566 € (12 742 140,78 € en 2020, + 7,2 %)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ZA du Bois de Teillay)

- **Section de fonctionnement : 445 226 € en dépenses et recettes** (437 930,50 € en 2020, +1,7%) ;
- **Section d'investissement : 82 052,04 € en dépenses et recettes** (67 747,76 € en 2020, +21,1%).

Total : 527 278,04 € (505 678,26 € en 2020, +4,3%).

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **Section de fonctionnement : 116 958 € en dépenses et recettes** (129 593 € en 2020, -9,7 %) ;
- **Section d'investissement : 25 694,90 € en dépenses et recettes** (identique à 2020).

Total : 142 652,90 € (155 287,90 € en 2020, - 8,1 %).

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

- Section de fonctionnement : 181 276 € en dépenses et recettes (204 785,27 € en 2020 ; - 11,5 %) ;
- Section d'investissement : 5 554,43 € en dépenses et recettes (18 641,21 € en 2020, - 70,2 %).

Total : 186 830,43 € (223 426,48 € en 2020, - 16,4 %).

FINANCES

DCC21-024

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT 2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De procéder au vote des Autorisations de Programme et crédits de paiement 2021 selon les montants suivants :*

Intitulé de l'opération	Numero d'AP	Regime TVA	Montant total de l'AP/AE en TTC	Montant previsionnels des CP en TTC							
				2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ligne Ferroviaire Rennes-Chateaubriant <small>(participation aux travaux de remise en état (section Rennes-Retiers et Retiers Chateaubriant))</small>	2018-55-8152-02	TTC	2 193 935		292 356	1 022 378	410 943	312 637	155 621		
Projet Haut Debit - Déploiement du THD	2018-31-8160-03	HT	2 771 038	0	227 008	856 884	402 869	486 760	402 870	394 647	
Extension et réhabilitation MDD et EIM	2018-19-0200/3114-05	TTC	2 799 349	20 711	60 059	191 520	1 181 922	1 365 849			
Site Château Marcellé Robert <small>(travaux + fouille archeo+)</small>	2019-60-9500-06	TTC	997 492	0		119 052	149 335	441 923	287 183		
Plan Vélo	2019-58-8153-07	TTC	1 639 537	0		7 243	31 524	646 410	293 640	478 920	181 800

- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous documents découlant de cette décision.*

EGALITE FEMMES- HOMMES

DCC21-025

APPROBATION DU RAPPORT 2021 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Le Conseil Communautaire décide :

- ◆ *De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.*

MOBILITES

DCC21-026

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES : PRISE DE COMPETENCE MOBILITES PAR ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *De transférer la compétence organisation de la mobilité à Roche aux Fées Communauté ;*
- ◆ *D'autoriser le président à solliciter l'accord des conseils municipaux des 16 communes, dans les conditions de majorité qualifiée requise, pour cette prise de compétence. Les conseils municipaux disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document découlant de cette délibération.*

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer les services précités à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L3111-5 du Code des transports ;*

CONTRAT DE TERRITOIRE

DCC21-027

CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS AU TITRE DU VOLET 3 DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De programmer pour 2021 les projets au titre du volet 3 (fonctionnement) du contrat de territoire 2017/2021 pour un subventionnement de 67 951 € ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.*

PETITES VILLES DE DEMAIN

DCC21-028

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION DANS LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AVEC L'ETAT.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le projet de convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.*

ECONOMIE

DCC21-029

AVENANT AU DISPOSITIF PASS COMMERCE ARTISANAT – PASS NUMERIQUE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver la mise en place du dispositif du Pass Numérique au sein du Pass commerce et artisanat du 1^{er} février au 30 juin 2021 ;*
- ◆ *D'approuver la convention relative à la mise en place dudit dispositif avec le Conseil Régional de Bretagne qui fixe les engagements des deux parties, ainsi que l'ensemble de ses annexes ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec la Région Bretagne pour la mise en œuvre du dispositif ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à approuver l'octroi du versement des subventions au profit des entreprises ayant formulées une demande d'aide financière dans le cadre des dispositifs présentés ci-dessus, et dans la limite de l'enveloppe annuelle de 30 000 €, ainsi que de signer tout document s'y rapportant.*

ECONOMIE

DCC21-030

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX UNIONS DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS DE JANZE ET RETIERS ADHERENTES DU CLUB COMMERCE DU PAYS DE VITRE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE COMMISSIONS SUR LA VENTE DES CHEQUES CADEAUX PENDANT LA PERIODE DE NOËL 2020/2021.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver l'attribution d'une aide financière très exceptionnelle aux unions des commerçants et des artisans de Janzé et de Retiers adhérentes du Club Commerce du Pays de Vitré, couvrant la période de vente des chèquiers cadeaux de Noël 2020/2021 ;*
- ◆ *De fixer le montant de ladite aide exceptionnelle à 1 685 € ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous documents y afférent.*

ECONOMIE

DCC21-031

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE PORTANT PARTICIPATION A L'AIDE AUX PROJETS COLLABORATIFS LABELLISES PAR LES POLES DE COMPETITIVITES - 2021/2023

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De conclure avec le Conseil Régional de Bretagne la convention « cadre » portant participation à l'aide aux projets collaboratifs, labellisés par les Pôles de Compétitivité, pour la période de 2021-2023 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer le projet de convention ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer les conventions d'aide spécifique à intervenir, pour chaque projet éligible et pour lequel Roche aux Fées Communauté sera sollicitée, ainsi que tout document s'y rapportant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC21-032

SERVICE PUBLIC LOCAL DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE – RESEAUX DE CHALEUR NEMORA DE RETIERS-MARTIGNE-FERCHAUD-COESMES – AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver les termes de l'avenant n°2 relatif à la convention de Concession de service public pour la production et la distribution de chaleur sur les communes de Retiers, Martigné-Ferchaud et Coësmes ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.*

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC21-033

APPORT DE FONDS PROPRES ET AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SAS ENERFEES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'UNITE DE PRODUCTION DE BIOMETHANE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants : (M GALLARD ne prend pas part au vote)

- ◆ *D'approuver l'augmentation de capital proposée par la Société par Actions Simplifiées (SAS) ENERFEES ;*
- ◆ *De prendre acte que les travaux seront engagés sur fonds propres d'ENERFEES après réception des offres de financement bancaire, dans la limite des avances en comptes courants qui seront consenties.*
- ◆ *D'approuver l'apport de fonds propres de Roche aux Fées Communauté à la SAS ENERFEES ; jusqu'à concurrence du montant inscrit au BP 2021 soit 170 000 € pour ladite opération ;*

- ◆ *D'approuver la participation de Roche aux Fées Communauté à l'augmentation de Capital de la SAS ENERFEES et de porter sa participation à 350 actions par la transformation des CCA non remboursés en capital via l'acquisition de 125 actions (d'une valeur nominale de 100 €) soit 12 500 € et l'acquisition de 75 actions (d'une valeur nominale de 100 €) soit 7500 € ;*
- ◆ *D'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document et acte, découlant de la présente décision et relative à la participation de Roche aux Fées Communauté au sein de la SAS ENERFEES.*

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC21-034

ADHESION A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE BRETAGNE (OEB)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver l'adhésion de Roche aux Fées Communauté au Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) dès 2021 ;*
- ◆ *De valider la participation annuelle à hauteur de 0,05 € / habitant (calculé proportionnellement à la population INSEE communale au 1^{er} janvier) ;*
- ◆ *De désigner M Thierry RESTIF en tant que représentant titulaire, et M Patrick HENRY, en tant que suppléant de Roche aux Fées Communauté ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.*

TRANSITION ECOLOGIQUE

DCC21-035

RE-ORGANISATION DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES COMPETENCES ASSOCIEES SUR L'AMONT VILAINE - CHOIX DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT DE COMPETENCES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) VILAINE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le principe d'un transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et des compétences associées vers l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vilaine avec la création de l'unité Est au sein de cet établissement au 1er janvier 2022 selon les dispositions de l'article L5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (procédure de transfert d'un syndicat à un autre syndicat) ;*
- ◆ *De participer :*
 - *à l'organisation de la reprise des activités des Syndicats de Bassin Versant de la Seiche et du Semnon au sein de l'unité Est de l'EPTB Vilaine ;*

- *et notamment aux discussions sur le sort des excédents ou des déficits ainsi que sur certaines opérations de l'actif circulant (classe 4 compte de tiers) à compter du 1er janvier 2022.*
- ◆ *D'accepter qu'un contrat unique soit travaillé dès 2021 à l'échelle de l'unité Est avec l'EPTB Vilaine sous l'égide du Comité Territorial Est à blanc pour sa mise en œuvre opérationnelle en 2022 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.*

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

DCC21-036

MAINTIEN DE LA GRILLE TARIFAIRE DU HANGART - 2021-2022

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De maintenir les tarifs du HangArt tels qu'exposés ci-dessus pour l'année scolaire 2021-2022 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous documents y afférent.*

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

DCC21-037

OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JANZE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS POUR 2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le dispositif de soutien à la commune de Janzé, par fonds de concours, pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux accueils de loisirs à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de la commune après déduction des subventions, soit **36 645 €** ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

SPORTS

DCC21-038

MAINTIEN DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE LES ONDINES APPLICABLE A COMPTER DU 01/07/2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De maintenir les tarifs des « entrées », « Pass-activités », « abonnements » et « service public » des espaces aquatique et nordique les Ondines, applicable du 01/07/2021 au 30/06/2022, à un montant identique à ceux actuellement appliqués ;*
 - ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.*
-